

cela ne suffirait pas à payer la graisse des roues. Cependant la compagnie de chemin de fer de Saint-Jean à Québec ne touchera pas un seul dollar tant que ces 60 p. 100 et ces 40 p. 100 ne seront pas payés. Lorsqu'il dit que 40 p. 100 ne suffiront pas pour payer les intérêts, il veut dire que comme actif le chemin de fer de la vallée du Saint-Jean n'a aucune valeur pour la compagnie de chemin de fer de Saint-Jean à Québec. Immédiatement après il dit que ce chemin de fer est un actif de grande valeur, lorsque un quart d'heure auparavant, il disait qu'il n'en avait aucune.

J'arrive maintenant au point qui intéresse mon honorable ami de Victoria (N.-B.) (M. Michaud) et intéresse aussi mon honorable ami de Victoria et Carleton, comme je présume que ce comté s'appellera.

Mon honorable ami de Carleton a dit cet après-midi, sur un ton théâtral, qu'il vaudrait beaucoup mieux que cette ligne n'eût jamais été construite que de ne pas avoir construit ces ponts. On nous a répété non pas aujourd'hui seulement, mais souvent depuis 1910, que l'intention du Nouveau-Brunswick n'était pas de construire cette ligne jusqu'au port de Saint-Jean ni jusqu'à un point sur le Transcontinental ou près de Grand-Falls. Mon honorable ami a exprimé des doutes sérieux au sujet de la construction de la ligne jusqu'à Grand-Falls, et il a dit que la subvention n'était pas accordée entre Andover jusqu'à Grand-Falls. Cela est vrai; et la raison c'est que la ligne entre Andover et Grand-Falls n'a pas encore été tracée ni approuvée par le département des Chemins de fer et Canaux. Mon honorable ami ne sait-il pas que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signé un contrat avec la compagnie de chemin de fer de Saint-Jean à Québec, et connaît-il les conditions de ce contrat? Je parle de mémoire, mais je ne me trompe pas lorsque je dis que ce contrat stipule que la ligne sera construite entre un point sur le Transcontinental à ou près de Grand-Falls, suivant d'aussi près que possible la vallée du fleuve Saint-Jean jusqu'à Mistake, dans le comté de Queen, traversant le fleuve Saint-Jean à ou près de Mistake et la rivière Kennebecasis à ou près de Perry's-Point pour se relier au chemin de fer Intercolonial à ou près de Rothesay.

Est-ce que je fais erreur? L'honorable député sait que je ne me trompe pas. Il sait aussi bien que n'importe qui au Nouveau-Brunswick que nous avons signé un contrat pour la construction de cette ligne à partir du Transcontinental national à Grand-Falls jusqu'à Saint-Jean,

transportant du trafic d'entier parcours, s'il y en a, non pas à travers la partie déserte du Nouveau-Brunswick, mais l'amenant par une route plus courte au port de Saint-Jean? Comme de raison il sait cela, et il se tient coi parce qu'il sait que tels sont les faits. Lui dirai-je encore que nous avons un autre projet en vue? Nous nous proposons de construire une ligne de chemin de fer entre Andover, en partant de la frontière, à travers l'état du Maine, par la route la plus courte, faisant raccourtement avec le Transcontinental, ce qui amènera le trafic de l'Ouest au port de Saint-Jean et aussi à Sainte-Croix et à l'Étang, dans un avenir prochain, une ligne de plus de 100 milles plus courte qu'aucune en existence aujourd'hui. Mon honorable ami a affirmé cet après-midi qu'il n'avait pas vu le cahier des charges de la ligne.

M. CARVELL: Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit les plans et devis.

M. McLEOD: Je crois que mon honorable ami a dit les devis. Si ce n'est pas cela qu'il a dit, j'accepte sa parole, mais les honorables membres de cette Chambre savent ce qu'il a dit.

M. CARVELL: Je parlais des plans et devis.

M. McLEOD: L'honorable député dit cahier des charges.

M. CARVELL: Je puis avoir employé ce mot, mais j'avais dans l'esprit plans et devis.

M. McLEOD: Je ne demanderai pas à la Chambre de me croire sur parole au sujet de la qualité de la ligne. Mon honorable ami de Carleton ne s'est appuyé sur aucune autorité lorsqu'il a donné son opinion sur les rampes et les courbes de la voie. Je dirai qu'il y a sur la ligne de la vallée du Saint-Jean quelques rampes maximum de 1 p. 100. Lorsque M. Taylor, l'ingénieur du Gouvernement fédéral, et M. Maxwell, l'ingénieur du gouvernement provincial, ont soumis leurs estimations de travaux au Gouvernement, pas un dollar n'a été payé à la compagnie tant que les estimations mensuelles n'étaient pas produites, et même alors nous ne payions pas la somme entière mais toujours, du moins pendant que j'étais membre du gouvernement provincial, et depuis aussi je crois, on n'a payé que les cinq septièmes de l'argent dépensé en travaux pour la voie.